



HAL
open science

Écrire "Guienne" : Montaigne gascon ?

Alain Legros

► **To cite this version:**

Alain Legros. Écrire "Guienne" : Montaigne gascon ?. Jean Mondot et Philippe Loupès. Provinciales : hommage à Anne-Marie Cocula. Tome II, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, pp.843-855, 2009, 978-2-86781-597-3. halshs-01011798

HAL Id: halshs-01011798

<https://shs.hal.science/halshs-01011798>

Submitted on 24 Mar 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Écrire « Guienne ». Montaigne gascon ?

Pour Anne-Marie Cocula

« Crassus en Guienne » – « [Ro]mains defaits en [Gu]ienne » – « [Son]tiates peuple fameux [et] puissant en la [Gu]ienne » – « ceus de Guienne experts a fere [à faire] mines » – « force minieres e[n Gu]ienne » – « Victoire de P. Crassus en Guien[ne] » – « noms de divers peu[ples] en Guienne » – « Theutomatus aveq des gens [de] cheval de Guie[nne] ».

Amputées depuis par le couteau d'un relieur, ces phrases brèves, toutes nominales, ont été écrites par Montaigne en marge de la *Guerre des Gaules* de César (*Commentarii*, Anvers, Plantin, 1570), entre mars et juillet 1578, donc au moment où il achevait ses premiers *Essais*¹. Les huit notes relevées sont de simples balises de lecture, analogues à des manchettes imprimées, mais comme deux de ces annotations se trouvent à la page 58 de son exemplaire², deux à la page 59, et deux encore à la page 61, on peut penser que Montaigne a été particulièrement intéressé par cette fin du Livre III où César parle de sa province, énumérant les peuples qui l'habitaient au temps de la conquête romaine³. On peut même suggérer qu'il a eu du plaisir à y inscrire et réécrire le mot « Guienne⁴ ». A-t-il perçu dans le texte de César les indices d'une « guyennité » spécifique, alliant, par exemple, l'esprit de résistance et la vaillance au combat à l'expertise en matière de chevaux⁵ et de mines⁶ ? Toujours est-il qu'il était considéré comme un bon connaisseur de ce que nous appellerions aujourd'hui sa région⁷, au point que Jacques-Auguste de Thou, après avoir rappelé qu'il était « fort instruit de nos affaires » (politique nationale), ajoute : « principalement de celles de la Guyenne sa patrie, qu'il connoissoit à fond⁸ ».

¹ – *Essais de Messire Michel Seigneur de Montaigne*, Bordeaux, S. Millanges, 1580, en deux Livres. Sauf indication contraire, toutes les citations des *Essais* du présent article sont cependant conformes au texte de 1595, avec références spécifiques pour le Livre I (décalage des chapitres 14 à 40 par rapport aux éditions précédentes), en conformité avec le choix éditorial de Jean Balsamo, Michel Magnien et Catherine Magnien-Simonin, éditeurs des *Essais* pour la « Bibliothèque de la Pléiade », Paris, Gallimard, 2007, ouvrage auquel a été annexée ma propre édition des « Notes de lecture » de Montaigne (notes sur « César », p. 1272-1297, 1877-1888).

² Conservé à la Bibliothèque du Musée de Chantilly, cet exemplaire signé de Montaigne comprend 710 annotations en majeure partie autographes, dont 483 concernent le *De bello Gallico*.

³ – « Tarbelli, Bigerriones, Ptianii, Vocates, Tarusates, Elusates, Gates, Ausci, Garunni, Sibuzates, Cocosates » (*De bello Gallico*, III, 17, 1).

⁴ – Sur son César, Montaigne use de ce nom propre pour désigner l'ensemble de l'ancienne Aquitaine. On sait qu'on appelle plus précisément « Guyenne » les possessions françaises du roi d'Angleterre entre 1259 (traité de Paris) et 1453 (bataille de Castillon) : Limousin, Périgord, Quercy, Agenais, Gascogne et une partie de la Saintonge.

⁵ – De cette spécialité, Montaigne trouve la confirmation chez Monstrelet, chez qui il lit que « les Gascons avoient des chevaux terribles, accoustumez de virer en courant, dequoy les François, Picards, Flamands, et Brabançons, faisoient grand miracle, pour n'avoir accoustumé de les voir. » (*Essais*, I, 48).

⁶ – César précise que l'habileté des Aquitains à creuser des mines sous les terrassements et mantelets de l'ennemi leur vient de l'exploitation des mines de cuivre et carrières qu'on trouve chez eux en abondance (*De bello Gallico*, III, 21, 3).

⁷ – Comme ne manque pas de le rappeler Anne-Marie Cocula à l'entrée de son article « Guyenne », dans le *Dictionnaire de Michel de Montaigne*, dir. P. Desan, Paris, Champion, 2004.

⁸ – *Mémoires*, t. II, cité par Géralde Nakam, *Montaigne et son temps*, Paris, Nizet, 1982, p. 166, note 126.

Montaigne lecteur et la Guyenne

Dans les autres notes de lecture conservées⁹, « Guienne » n'apparaît pas. Que serait d'ailleurs venu faire ce nom dans les marges de Lucrèce ou de Quinte-Curce ? Reste Nicole Gilles, *Annales et croniques de France* (Paris, G. Le Noir, 1562), ouvrage lu et annoté par Montaigne au moins dix ans avant le César. On n'y trouve « Guyenne » (avec y) que dans la partie imprimée, mais l'annotateur ne manque pas d'intervenir chaque fois en marge pour rectifier, préciser, apprécier, ou seulement signaler l'intérêt des lignes en regard. Quelques exemples : – Gilles : vers 1368, « des Barons et Nobles de Guyenne et Gascongne appelerent du Prince de Galles, duc de Guyenne, pour aucuns griefs qu'il leur avoit faicts » > Montaigne : « ce fut pour le fouâge [*l'impôt par foyer*] qu'il vosit [*voulut*] imposer » – Gilles : l'an 1377, à « Aymet » ou « Aymac », lieu situé entre Bergerac et La Réole, le sénéchal de Bordeaux et « plusieurs seigneurs de Guyenne pour le Roy d'Angleterre » combattirent « moult asprement » contre le duc d'Anjou et le sénéchal de Toulouse > Montaigne : « Aimet est plus vraisemblable car ce nom est encore en un lieu de ste [*cette*] contree » (Eymet ?) – Gilles : louable « maniere de faire » des « gens d'armes » à l'égard du « peuple adversaire » lors de la « reduction de Guyenne », en 1451 > Montaigne : « His crevit artibus romanum imperium¹⁰ » — Gilles : « De la mort du Duc de Guyenne, frère du Roy », enterré « en l'église cathedrale de S. Andry, de Bordeaux », en 1574 > Montaigne : « Tous les autres ajoutent que les enemis du roë l'an supçonarent. »

Toujours dans les marges du Nicole Gilles, étendons la recherche aux mots « Gascongne » et « Perigort »¹¹ (pour ne rien dire de « Bear » ou Béarn, d' « Armaignac » et d' « Alberet ») : – Gilles : lors du traité de 1260 (1259), disposition en faveur du roi d'Angleterre, selon laquelle « le Roy lui donna grands terres es pays de Lymosin, Agenois, Perigort et Xainctonge, sobz condition que luy et les siens les tiendroyent, ensemble [*avec*] le pays Bordelois, Bayonne et Gascongne, en fief et hommage du Roy de France » > Montaigne : « Il met ceus ci apart [*à part*] parce qu'ils étoent des [*étaient depuis*] tousjours demurès au roë d'Angleterre » – Gilles : un « pauvre meschant homme de village » s'adresse au roi Charles VI dans la campagne mancelle > Montaigne : « Je pansoës que ce mot ne servit en

⁹ – Huit livres en tout : Ausone, Giraldi, Lucrèce, Nicole Gilles, César, Herburt de Fulstin, *Cronique des Flandres* éditée par Sauvage et suivie des *Mémoires* d'Olivier de la Marche, Quinte-Curce. Cinq de ces livres sont des livres d'histoire et la compilation du mythographe Giraldi s'intitule *Historia*. Seuls sont sollicités ici les ouvrages de César et de Nicole Gilles. Pour parler vraiment des ouvrages que Montaigne a pu lire sur la Guyenne, il faudrait bien sûr étendre l'investigation à bien des titres probables de sa bibliothèque, ne serait-ce qu'aux *Annales d'Aquitaine* de Jean Bouchet (Poitiers, E. de Marnef, 1557), livre auquel les premiers chapitres des *Essais* empruntent plus d'un trait.

¹⁰ – « Procédés grâce auxquels s'accrût l'empire romain ».

¹¹ – La Gascogne s'étend de la Garonne aux Pyrénées. Plus au nord, le Périgord confine avec le Limousin.

st'usage qu'aus paisans de mon país de Perigort qui noument ordineremant meschante une persoune piteuse maigre & mehaignee [*estropiée*] » – Gilles : en 1442, plusieurs places de « Gascongne » se rendent « en l'obeissance du Roy ») > Montaigne marque le passage d'un trait.

Toponymie et idiolecte intéressent donc l'annotateur du Nicole Gilles, mais ce qu'il n'a garde de négliger, c'est d'abord ce qui concerne la présence anglaise dans son pays, l'enjeu dont il a été l'objet entre les familles royales concurrentes, la question même du droit de souveraineté et, si l'on interprète la formule latine par laquelle saint Augustin saluait en son temps l'intelligence et la bienveillance des conquérants romains, ces mêmes qualités reconnues, cette fois, aux Anglais, maîtres de la Guyenne pendant près de deux cents ans.

Montaigne auteur et la Guyenne

De ces Anglais, ou plutôt des rapports cordiaux que ses congénères et parents ont entretenus avec eux durant les deux siècles d'occupation, voici ce qu'il dit dans son livre, où il parle, cette fois, en auteur : « c'est une nation, à laquelle ceux de mon quartier ont eu autrefois une si privée accointance, qu'il reste encore en ma maison aucunes [*quelques*] traces de nostre ancien cousinage » (II, 12). Cousinage, ou encore voisinage, avec toute la familiarité que cela implique : « celui la s'en va avau le vent, comme dict la devise de nostre Talebot » (II, 1). « Nostre » : n'est-il pas un peu de la famille, ce grand et valeureux Talbot qui gît tout près de là, voisin d'outre-tombe depuis sa défaite à Castillon ? Il n'est pas anodin que le même possessif pluriel, à connotation affective, se trouve dès les premières pages des *Essais* accolé au nom du pays et associé au souvenir de l'occupant, « Édouard Prince de Galles, celui qui regenta si long temps nostre Guienne » (I, 1). Le possessif caresse encore le nom antique de la province : « il semble y avoir en la genealogie des Princes, certains noms fatalement affectez [*attribués par le destin*] : comme des Ptolomées à ceux d'Ægypte, des Henrys en Angleterre, Charles en France, Baudoins en Flandres, et en nostre ancienne Aquitaine des Guillaumes, d'où l'on dit que le nom de Guienne est venu » (I, 46). D'Aquitaine serait donc née Guyenne, par l'entremise d'un nom du cru, mais peu important étymologie et graphie, c'est le possessif qui fait sens. Ou plutôt question, car il rend l'énonciation équivoque. Celui qui dit « nostre », groupant autour de lui tous ceux de son pays, à qui s'adresse-t-il ? À eux ou bien aux autres ? D'abord destiné, si l'on en croit l'avis liminaire « Au lecteur », aux seuls « parents et amis », gens de Guyenne assurément, le livre

bordelais sera emporté en voyage et offert au roi de France¹². Plus tard, les *Essais* deviendront même parisiens, et Montaigne s’amusera du chemin parcouru¹³ : « En mon climat de Gasconne, on tient pour drolerie de me veoir imprimé. D’autant que la cognoissance, qu’on prend de moy, s’esloigne de mon giste, j’en vaux d’autant mieux. J’achette les Imprimeurs en Guienne : ailleurs ils m’achettent » (III, 2).

Partir, donc. Le livre réalisera pleinement ce souhait, l’auteur un peu moins. En dépit de séjours à Paris et de voyages éloignés dont on ne saurait limiter le nombre à ceux qui nous sont connus, il lui a fallu rester à demeure, se partageant entre Bordeaux et Montaigne (deux lieux bien distincts, deux modes de vie) ou circulant dans sa province par obligation nobiliaire (aller à la cour de Nérac, par exemple) et parfois pour assurer la survie de sa famille (guerres, épidémies). Le pire supplice, à ses yeux ? Être assigné à résidence, sanction pire que l’exil :

Mon Dieu, que mal pourroy-je souffrir [combien j’aurais de mal à supporter] la condition, où je vois tant de gens, clouez à un quartier de ce Royaume, privez de l’entrée des villes principales, et des courts, et de l’usage des chemins publics, pour avoir querellé nos loix. Si celles que je sers, me menassoient seulement le bout du doigt, je m’en irois incontinent en trouver d’autres, où que ce fust. Toute ma petite prudence, en ces guerres civiles où nous sommes, s’employe à ce, qu’elles n’interrompent ma liberté d’aller et venir. (III, 13)

La libre circulation est pour Montaigne la première des libertés, plus essentielle peut-être que cette « liberté de conscience » dont un chapitre des *Essais* (II, 19) nous dit qu’elle constitue surtout une « recette » de gouvernement, bref une manipulation de l’opinion¹⁴. Seule la libre circulation permet en effet d’aller à la rencontre des différences. Affamé d’altérité et de diversité, en voyage Montaigne évite ses congénères : « je peregrine tressaoul de nos façons : non pour chercher des Gascons en Sicile, j’en ay assez laissé au logis : je cherche des Grecs plustost, et des Persans » (II, 12). Nul objet à cette quête, à cette enquête

¹² – Sur les enjeux possibles de cette présentation, voir A. Legros, « Montaigne, son livre et son roi », *Studi francesi*, 122, mai-août 1997, p. 259-274.

¹³ – *Essais de Michel Seigneur de Montaigne*, Paris, A. L’Angelier, 1588, en trois Livres.

¹⁴ – Avant de dire que l’auteur des *Essais* réhabilite Julien et qu’il proclame le droit à la « liberté de conscience », il faut bien lire le chapitre jusqu’au bout, car à terme cette « liberté de conscience » y apparaît pour le moins équivoque, et d’autant plus que Montaigne, malgré l’estime qu’il lui porte, précise qu’« en matiere de religion, il estoit vicieux par tout » : « cela est digne de consideration, que l’Empereur Julian se sert pour attiser le trouble de la dissention civile, de cette mesme recette de liberté de conscience, que noz Roys viennent d’employer pour l’estaindre. On peut dire d’un costé, que de lascher la bride aux pars [*partis*] d’entretenir leur opinion, c’est espandre et semer la division, c’est prester quasi la main à l’augmenter, n’y ayant aucune barriere ny coërcition des loix, qui bride et espesche sa course. Mais d’autre costé, on diroit aussi, que de lascher la bride aux pars d’entretenir leur opinion, c’est les amollir et relascher par la facilité, et par l’aisance, et que c’est esmousser l’eguilion qui s’affine par la rareté, la nouvelleté, et la difficulté. Et si croy mieux, pour l’honneur de la devotion de noz Roys ; c’est, que n’ayans peu ce qu’ils vouloient, ils ont fait semblant de vouloir ce qu’ils ne pouvoient. » Autrement dit, la « liberté de conscience » est moins une valeur qu’un slogan, et l’usage qu’on en peut faire aboutit à des effets imprévisibles, et parfois opposés. Ce serait là une curieuse façon d’argumenter en faveur d’un droit à la liberté de conscience, comme on le lit souvent chez des critiques de Montaigne enclins à l’anachronisme (à quoi on opposera la prudence de Denis Crouzet, qui allègue ce texte dans *Le haut cœur de Catherine de Médicis*, Paris, Albin Michel, 2005, p. 12-13).

qu'il voudrait mener à sa guise et tout au long de sa vie, sinon la rencontre de ces mille particularismes qui incitent à délaïsser la construction de l'homme comme concept, au singulier, pour s'en tenir à l'observation des hommes, réalité plurielle et multiforme. Avec Montaigne, la philosophie d'école tend à laisser la place à l'anthropologie, qui « recite » humblement les hommes au lieu de prétendre « former » l'Homme (« Les autres forment l'homme, je le recite », III, 2). « Enquête » donc, en soi et autour de soi : en grec, *historia*, fondement instable et divers d'une nouvelle manière de « philosopher ».

Quant à être « cloué à un quartier¹⁵ », c'est justement ce que La Boétie ne méritait pas, lui dont on a cantonné l'action à Bordeaux et à Agen, alors que le Sarladais avait une envergure au moins nationale. La lettre-dédicace de Montaigne au chancelier de L'Hospital sonne à cet égard comme un reproche : celui d'avoir, pour ainsi dire, « raté » La Boétie. Mauvaise gestion des ressources humaines ! Et Montaigne rêve sans doute à même époque, vers 1570, que quelqu'un d'influent le fera sortir de ce « quartier » d'où son ami, vénitien de cœur, n'a guère pu s'éloigner¹⁶. N'est-ce pas pour cela qu'il adresse en même lieu¹⁷ d'autres lettres-dédicaces à trois conseillers du roi en son conseil privé, et qu'il offre dix ans plus tard ses *Essais* à Henri III¹⁸ ? Las ! après son long voyage et alors qu'il s'attarde à Rome, c'est à Bordeaux que le roi le veut, à Bordeaux qu'il lui sera utile. Plus tard, Henri IV le mandera à Tours, et Montaigne lui proposera de le rejoindre plutôt dans Paris reconquise¹⁹. Paris, mais aussi Rome, Venise, Cracovie²⁰ : ce qui attire notre Périgourdin dans une ville, serait-ce donc, plus encore que sa beauté, sa fonction et son prestige de capitale ?

Retourner pourtant, il le faut. Par obligation familiale et civile, mais il y a autre chose, surtout après le long voyage (1580-1581) et les deux mandats de maire de Bordeaux (1581-

¹⁵ – Ce mot se retrouve dans la lettre-dédicace à Michel de L'Hospital placée par Montaigne en tête de son édition des *Stephani Boetiani poemata*, Paris, F. Morel, 1571 : « Monsieur Etienne de la Boétie, l'un des plus propres et nécessaires hommes aux premières charges de France, □a] tout du long de sa vie croupi, méprisé és cendres de son foyer domestique, au grand intérêt [*préjudice*] de notre bien commun, car, quant au sien particulier, je vous advise, Monsieur, qu'il était si abondamment garni des biens et des trésors qui défient la fortune, que jamais homme n'a vécu plus satisfait ni plus content. Je sais bien qu'il était élevé aux dignités de son *quartier*, qu'on estime des grandes ; et sais davantage que jamais homme n'y apporta plus de suffisance, et que, en l'âge de trente-deux ans qu'il mourut, il avait acquis plus de vraie réputation en ce genre-là que nul autre avant lui. Mais tant y a que ce n'est pas raison de laisser en l'état de soldat un digne capitaine, ni d'employer aux charges moyennes ceux qui feraient bien encore les premières. A la vérité ses forces furent mal ménagées, et trop épargnées, de façon que, au delà de sa charge, il lui restait beaucoup de parties oisives et inutiles, desquelles la chose publique [cf. *res publica*] eût pu tirer du service, et lui de la gloire ». Voir A.-M. Cocula, « Michel de l'Hospital, Etienne de La Boétie et Michel de Montaigne : histoire d'une filiation », dans *De Michel de l'Hospital à l'Édit de Nantes. Politique et religion face aux églises*, sous la dir. de Th. Wanegffelen, Clermont-Ferrand, Presses universitaires, 2002, p. 565-574 ; A. Legros, « Montaigne politique malgré lui ? Réticences et aveux », dans *Montaigne politique*, éd. P. Desan, Paris, Champion, 2006, p. 113-126 (on trouvera en même lieu, d'A.-M. Cocula, « La Guyenne, pour Montaigne : un observatoire et un laboratoire d'histoire », p. 177-201).

¹⁶ – Montaigne dit de son ami que « s'il eust eu à choisir, il eust mieue aymé estre nay à Venise qu'à Sarlac ; et avec raison » (*Essais*, I, 27).

¹⁷ – Voir *supra*, note 15.

¹⁸ – Voir *supra*, note 12.

¹⁹ – Lettre du 18 janvier 1590.

²⁰ – Sur le rêve de Venise et le désir de Cracovie, voir le *Journal de voyage de Michel de Montaigne*, éd. F. Rigolot, PUF, 1998, p. 61 et p. 68.

1585) : Montaigne revient alors à l'écriture, pour des *Essais* « allongés » d'un troisième livre, d'allure plus libre, aux chapitres plus longs, sans oublier les nombreuses additions aux deux premiers. Or un tel retour ne pouvait s'effectuer qu'en pays à la fois familier et « sauvage » :

Quand j'escris, je me passe bien de la compagnie, et souvenance des livres : de peur qu'ils n'interrompent ma forme [...] Pour ce mien dessein, il me vient aussi à propos, d'escire chez moy, en pays sauvage²¹, où personne ne m'aide, ny me releve [corrige] : où je ne hante communément homme, qui entende le Latin de son patenostre ; et de François un peu moins. Je l'eusse fait meilleur ailleurs, mais l'ouvrage eust esté moins mien : Et sa fin principale et perfection, c'est d'estre exactement mien. (III, 5)

Né en pays étranger à la langue qu'il pratique, le livre de Montaigne transporte ainsi en lieu d'urbanité un peu de cette saine et vigoureuse rusticité dont l'auteur gratifie sa patrie d'origine. Tel est le dispositif auquel nous devons les *Essais*, dispositif spatial et langagier auquel l'imaginaire « gascon » n'est pas étranger. Raison suffisante pour passer maintenant de l'historique et géographique Guyenne à une Gascogne d'appréhension beaucoup plus subjective, voire mythique (mythologie à la fois collective et personnelle).

L'imaginaire « gascon »

« Tu es trop espais en figures, voyla un mot du cru de Gascongne, voyla une phrase dangereuse » (III, 5). Trois reproches parmi d'autres, que Montaigne s'est faits à lui-même ou qu'il a entendus de la part de ses lecteurs. Entre défaut de style (première critique) et imprudence idéologique (troisième critique), place au terroir, car le « cru » (ou crû), c'est tout ce qui « croît » sur un sol donné, avant même de désigner le fruit de tel ou tel vignoble. Ecrivant à Monsieur de Pelgé vers 1605, Estienne Pasquier²² dira qu'il avait reproché à Montaigne, lors des États-Généraux de Blois, en 1588, de ne pas avoir fait lire son livre à quelques amis avant de le publier, insistant sur les traits de « ramage Gascon » qu'il y trouvait, comme, par exemple, « un Pate-nostre, un Debte, un Couple, un Rencontre », la construction intransitive de « requérir » ou transitive de « jouir » (nombreux exemples), sans

²¹ – L'étymon latin de « sauvage », *silvaticu(m)*, désigne l'homme qui habite la forêt. Bâtie sur un tertre, la « maison » de Montaigne donne sur la forêt, comme l'indique cette note autographe datée du 19 décembre 1584, où Montaigne signale la visite chez lui du roi de Navarre : « je lui fis eslaner un cerf en ma foret qui le promena 2 jours » (*Ephemeris historica* de Beuther).

²² – Lettre publiée en 1619 et reproduite par Olivier Millet dans *La première réception des Essais de Montaigne (1580-1640)*, Paris, Champion, p. 143-149. Une seconde lettre salue la Gascogne « logée en un arriere-coin de la France », d'avoir « produi[t] quatre plumes Françaises » : « Monluc, Montaigne, Raimond [Raemond] et Bertas [Du Bartas] ». Comme on voit, même assez célèbres, les noms eux-mêmes ne parviennent pas toujours indemnes à Paris, et l'on pense, malgré l'éloge, à ce témoignage de Montaigne : « J'ay veu le Roy Henry second, ne pouvoir nommer à droit [*correctement*] un gentil-homme de ce quartier de Gascongne » (I, 46).

parler du lexique, dont l'inventaire reste à faire. Pasquier signale qu'il lui a fallu montrer ces mots sur le livre même, car Montaigne ne « [l']en voulut croire » sur parole, et il précise qu'il lui a conseillé de les corriger lorsqu'il ferait réimprimer son livre, mais que l'auteur n'en a rien fait.

Montaigne ne parlait pas plus le gascon que le périgourdin²³, mais il savait assurément que son français n'était pas dénué de « ramage » (le mot, repris par Pasquier, concerne tout idiotisme, et pas seulement l'accent du terroir) : « Mon langage François est alteré, et en la prononciation et ailleurs, par la barbarie de mon creu [*cru*]. Je ne vis jamais homme des contrées de deçà, qui ne sentist bien evidemment son ramage, et qui ne blessast les oreilles qui sont pures Françaises » (II, 17). L'aveu date de 1580. Comme l'auteur a choisi la langue française pour ses *Essais*, quitte à la conforter de quelques traits latins ou grecs quand elle défaille²⁴, on comprend mal pourquoi il n'amende pas son texte après les remarques de Pasquier, remarques qu'il avait sans doute déjà entendues avant 1588. Sans doute a-t-il de fortes raisons de ne pas le faire, comme il a eu de fortes raisons de ne pas corriger le mot « fortune » et autres mots de « mauvais goust » dont les censeurs romains lui avaient reproché l'usage, en 1581. Aux uns et aux autres, critiques de Paris et critiques de Rome, pour le style comme pour l'idée, voici ce qu'il répond : « Oüy, fais-je, mais je corrige les fautes d'inadvertence, non celles de coustume. Est-ce pas ainsi que je parle par tout ? me represente-je pas vivement ? suffit. J'ay faict ce que j'ay voulu : tout le monde me recognoist en mon livre, et mon livre en moy » (III, 5). Entêtement à ne pas dévier de son dessein premier, à camper lui-même et son livre au « carrefour » des idées comme à celui des langues²⁵.

Parmi ces langues, consciemment utilisé ou non, plus imaginaire peut-être que réel, le gascon a sa place, comme le dit la célèbre formule : « c'est aux paroles à servir et à suivre, et que le Gascon y arrive, si le François n'y peut aller » (I, 25). Le propos vaut aussi pour le latin, le grec, l'italien (toscan), l'espagnol (castillan). Le gascon donc, par « boutées », ou

²³ – « Quant à moy, j'avois plus de six ans, avant que j'entendisse non plus de François ou de Perigordin, que d'Arabesque » (I, 25). La déclaration peut cependant laisser perplexe quand on sait que le petit Michel fut mis en nourrice dans un hameau voisin. Ailleurs, Montaigne dit de « [s]on Perigourdin » : « je n'en ay non plus d'usage que de l'Allemand ; et ne m'en chault gueres » (II, 17).

²⁴ – « En nostre langage je trouve assez d'estoffe, mais un peu faute de façon. [...] Je le trouve suffisamment abondant, mais non pas maniant et vigoureux suffisamment : Il succombe ordinairement à une puissante conception. Si vous allez tendu, vous sentez souvent qu'il languit sous vous, et fleschit : et qu'à son deffaut le Latin se presentera au secours, et le Grec à d'autres. » (III, 5)

²⁵ – « Au carrefour des langues » est le titre d'un chapitre fondamental que Fausta Garavini consacre à la « triangulation de la position linguistique de Montaigne entre le latin, le français et le gascon » dans *Itinéraires à Montaigne*, Paris, Champion, 1995, p. 43-53. On trouve encore, du même auteur, des réflexions aussi bien informées que stimulantes (gascon à la cour de Nérac, littérature, essor des cadets, « activité » de Navarre) sur la position linguistique de Montaigne, qui opte à la fois pour le français et « l'oraliture », dans *Monstres et chimères. Montaigne et le fantasme*, Paris, Champion, 1998, p. 183-194.

plutôt, la fantasmagorie aidant, une certaine idée du gascon, qui assigne au « pur » gascon (adjectif présent dans le texte de 1580) une énergie virile que le périgourdin n'a pas :

C'est un langage, comme sont autour de moy d'une bande et d'autre, le Poitevin, Xaintongeois, Angoulemoisin, Lymosin, Auvergnat, brode [mou], trainant, espoiré [relâché]. Il y a bien au dessus de nous, vers les montagnes, un Gascon, que je treuve singulierement beau, sec, bref, signifiant, et à la verité un langage masle et militaire, plus qu'aucun autre, que j'entende : Autant nerveux, et puissant, et pertinent, comme le François est gracieux, delicat, et abundant. (II, 17)

Ainsi le français a la beauté des dames, et le gascon des montagnes, mâle dominant des dialectes aquitains, la puissance des soldats ! Que penser, à cet égard, de la suppression, sur l'exemplaire de Bordeaux, de quatre mots par lesquels l'auteur disait son regret de ne pas connaître le gascon des « montaignes » (« et desirerois le sçavoir ») ? Toujours est-il que les *Essais* réalisent à leur manière la rencontre, tout amoureuse, de cette délicatesse et de cette brusquerie. Peu importe le nombre exact de « gasconismes » dans les *Essais*²⁶, ce qui compte, c'est l'énergie que l'imagination de Montaigne prête au gascon, moins comme dialecte ou langue, d'ailleurs, que comme capacité à instiller dans la délicatesse du français un peu de sauvagerie heureusement « barbare ». Langage « soldatesque », certes, et qui sent ses cadets de Gascogne, mais il convient mieux à Montaigne, tout compte fait, que le « pédantesque » du professeur, le « fratresque » du prédicateur ou le « pleideresque » de l'avocat (I, 25), trois types d'éloquence trop calqués sur le modèle écrit (parler comme un livre), alors que Montaigne cherche au contraire une écriture où le « papier » suive au plus près la « bouche » (écrire comme on parle, ou du moins le paraître). Rêve gascon d'un jaillissement un peu brut sous la parure triplement féminine du français (grâce, délicatesse, fécondité) : les *Essais* sont nés de cette conjonction.

Des hommes et des lieux

Comme Barthes, je crois, parlait de « francité », j'ai risqué plus haut « guyennité ». Le mot « gasconité » sera encore plus laid, tant pis ! Il permettra du moins de regrouper quelques traits de caractère par lesquels les Gascons, au sens large, se distingueraient par exemple des Normands ou des Provençaux (on retrouve ici l'enquête de César, grand observateur des Héduens, Rèmes, Morins et autres « Savoisiens » de son temps), et ainsi de savoir quels traits proprement « gascons » Montaigne reconnaît en lui, fût-ce au prix d'inévitables clichés.

²⁶ – Certains disent qu'il y en a beaucoup, d'autres peu... La question mérite examen.

Indiscrétion : « Soldat et Gascon, sont qualitez [...] un peu sujettes à l'indiscretion » (III, 13). La suite décrit par le menu quel usage l'auteur fait de la chaise percée ! – Obstination : « J'ay cogneu cent et cent femmes (car ils disent que les testes de Gascongne ont quelque prerogative en cela) que vous eussiez plustost faict mordre dans le fer chaut, que de leur faire desmordre une opinion qu'elles eussent conçuë en cholere. Elles s'exasperent à l'encontre des coups et de la contrainte » (II, 32). Spécialité féminine, peut-être, mais l'auteur lui-même, on l'a vu, ne se soumet pas plus à Pasquier qu'aux censeurs romains... – Pertinence, un rien goguenarde : « Mon vulgaire Perigordin appelle fort plaisamment *Lettre ferits*, [l]es sçavanteaux, comme si vous disiez *Lettre-ferus*, ausquels les lettres ont donné un coup de marteau, comme on dit » (I, 30). À quoi l'on peut joindre ce trait proprement gascon, plus ou moins bien traduit, par lequel on se moque de ceux qui soufflent tant et plus dans la « chalemie » (chalumeau ou flûte) sans savoir où placer les doigts : « Comme sur mon propos, le proverbe Gascon tiré d'une chalemie, est-il delicat, *Bouha prou bouha, mas à remuda lous dits qu'em*. Souffler prou souffler, mais à remuer les doigts, nous en sommes là. » Ainsi font, dit Montaigne, les maîtres d'école et régents, et leurs élèves font de même. – Sensibilité poétique : « La poësie populaire et purement naturelle, a des naïvetés et graces, par où elle se compare à la principale beauté de la poësie parfaite selon l'art : comme il se void és villanelles de Gascongne et aux chansons, qu'on nous rapporte des nations qui n'ont cognoissance d'aucune science, ny mesme d'escriture. La poësie mediocre, qui s'arreste entre deux, est desdaignée, sans honneur, et sans prix » (I, 54). Qu'irait-on faire en terre de Brésil quand on a sur place de quoi vérifier ce jugement²⁷ ? – Sentiment fort d'identité, fondé sur le respect des coutumes et une capacité de rébellion lorsque celles-ci sont malmenées : « Je sçay bon gré à la fortune, dequoy (comme disent nos historiens) ce fut un gentil-homme Gascon et de mon pays, qui le premier s'opposa à Charlemaigne, nous voulant donner les loix Latines et Imperiales. » (I, 22). – Filouterie ? « Je suis Gascon, et si [*pourtant*] n'est vice auquel je m'entende moins. Je le hay un peu plus par complexion [*tempérament*], que je ne l'accuse par discours [*réflexion*] : Seulement par desir, je ne soustrais rien à personne. Ce quartier en est à la verité un peu plus descrié que les autres de la Françoisie nation. Si est-ce que [*Et pourtant il est avéré que*] nous avons veu de nostre temps à diverses fois, entre les mains de la justice, des hommes de maison, d'autres contrées, convaincus de plusieurs horribles voleries » (II, 8). Ici s'esquisse une défense des Gascons...

²⁷ – Cf. « Nature pour monstrier, qu'il n'y a rien de sauvage en ce qu'elle conduit, faict naistre souvent és nations moins cultivées par art, des productions d'esprit, qui luittent [*rivalisent avec*] les plus artistes productions ? » (I, 25, juste avant la citation du « proverbe Gascon »).

Mais terminons par leur louange, car Gui du Faur de Pibrac et Paul de Foix, tous deux morts en l'année 1584, trouvent dans les *Essais* leur éloge funèbre :

[...] le bon monsieur de Pibrac, que nous venons de perdre : un esprit si gentil, les opinions si saines, les moeurs si douces. Cette perte, et celle qu'en mesme temps nous avons faicte de monsieur de Foix, sont pertes importantes à nostre couronne. Je ne sçay s'il reste à la France dequoy substituer une autre coppie, pareille à ces deux Gascons, en syncerité, et en suffisance, pour le conseil de nos Roys. C'estoyent ames diversement belles, et certes selon le siecle, rares et belles, chacune en sa forme. Mais qui les avoit logees en cet aage, si desconvenables et si disproportionnees à nostre corruption, et à nos tempestes ? (III, 9)

Sans autre commentaire, on se contentera de remarquer que sont ici associés dans la mort des conseillers de premier plan dont les attitudes au cours des « troubles » avaient été opposées (Paul de Foix fut soupçonné d'être favorable aux protestants ; Pibrac se félicita publiquement de la Saint-Barthélemy). Mort et Gascogne les réunissent.

Sur l'un de ses livres de jeunesse, Montaigne a écrit « Michael Eiquemus Montanus Burdigalensis », reproduit plus bas en abrégé : « M. E. M. B.²⁸ ». Bordelais était Michel Eyquem, collégien du collège de Guyenne à l'enseigne d'Ausone. Il n'est pas sûr que le soit encore le Montaigne des *Essais*, ce Montaigne devenu tel par les *Essais*, et plus encore que par sa possession de la noble terre périgourdine appelée de ce nom. Distance : « Messieurs de Bordeaux m'esleurent Maire de leur ville » (III, 10), mais « Le Maire et Montaigne, ont tousjours esté deux, d'une separation bien claire » (*ibid.*). Voilà pour Bordeaux, alors que de Paris, Montaigne est comme épris :

Je ne veux pas oublier cecy, que je ne me mutine jamais tant contre la France, que je ne regarde Paris de bon œil : Elle a mon coeur des mon enfance : Et m'en est advenu comme des choses excellentes : plus j'ay veu depuis d'autres villes belles, plus la beauté de cette cy, peut, et gagne sur mon affection. Je l'ayme par elle mesme, et plus en son estre seul, que rechargée de pompe estrangere : Je l'ayme tendrement, jusques à ses verrues et à ses taches. Je ne suis François, que par cette grande cité : grande en peuples, grande en félicité de son assiette : mais sur tout grande, et incomparable en variété, et diversité de commoditez : La gloire de la France, et l'un des plus nobles ornements du monde. (II, 12)

Et Périgieux ? « [je] m'aymerois à l'avanture mieux, deuxiesme ou troisieme à Perigeux, que premier à Paris : Au moins sans mentir, mieux troisieme à Paris, que premier en charge » (*ibid.*). La première phrase était-elle donc mensonge ? Laissons Sarlat, Mussidan, Bergerac ou

²⁸ – Il s'agit d'un exemplaire, aujourd'hui égaré, des *Comédies* de Térence (voir G. de Botton et F. Pottière-Sperry, « À la recherche de la "Librairie" de Montaigne », *Bulletin du bibliophile*, Paris, 1997, p. 293, n° 87).

autres villes de Guyenne et Gascogne nommées dans les *Essais*, et gagnons la Dordogne.

« Ma » Dordogne, dit Montaigne :

Quand je considere l'impression que ma riviere de Dordogne fait de mon temps, vers la rive droicte de sa descente ; et qu'en vingt ans elle a tant gagné, et desrobé le fondement à plusieurs bastimens, je vois bien que c'est une agitation extraordinaire : car si elle fust tousjours allée ce train, ou deust aller à l'advenir, la figure du monde seroit renversée : Mais il leur prend des changements : Tantost elles s'espandent d'un costé, tantost d'un autre, tantost elles se contiennent. Je ne parle pas des soudaines inondations dequoy nous manions [comprenons] les causes. (I, 31)

Prolongeons jusqu'à l'estuaire de Gironde :

En Medoc, le long de la mer, mon frere Sieur d'Arsac, voit une sienne terre, ensevelie soubs les sables, que la mer vomit devant elle : le feste d'aucuns bastimens paroist encore : ses rentes et domaines se sont eschangez en pasquages bien maigres. Les habitans disent que depuis quelque temps, la mer se pousse si fort vers eux, qu'ils ont perdu quatre lieuës de terre : Ces sables sont ses fourriers [éclairateurs]. Et voyons de grandes montjoies d'arenes [accumulations de sables] mouvantes, qui marchent une demie lieuë devant elle, et gagnent pays. (I, 31)

De là, en même chapitre, l'imagination s'envolera pour le « nouveau monde », car la Guyenne, on l'a vu, est proche du Brésil, et nous parle comme elle, à sa manière, de la « branloire perenne », du « branle » universel des êtres et des choses. Terrain instable du géographe, matière incertaine de l'historien...

Envoi

Que l'historienne de Guyenne et de Dordogne, de Montaigne et de La Boétie à qui le présent ouvrage est offert, veuille bien assumer, un moment, le rôle de Madame de Gramont, comtesse de Guissen ou de Guiche, « belle Corisande » à laquelle Montaigne dédiait ces vers du Sarladais, parmi vingt-neuf sonnets logés en bonne place, au cœur du premier Livre des *Essais* de 1588 : « Madame ces vers meritent que vous les cherissiez : car vous serez de mon advis, qu'il n'en est point sorty de Gasconne, qui eussent plus d'invention et de gentillesse, et qui tesmoignent estre sortis d'une plus riche main » :

Le voy bien, ma Dourdouigne encor humble tu vas :
De te montrer Gasconne en France, tu as honte.
Si du ruisseau de Sorgue, on fait ores grand conte,
Si à il bien esté quelquefois aussi bas.
Voys tu le petit Loir comme il haste le pas ?

Comme des-ia parmy les plus grands il se conte ?
Comme il marche hautain d'une course plus prompte
Tout à costé du Mince, & il ne s'en plaint pas
Un seul Olivier d'Arne enté au bord de Loire,
Le fait courir plus brave & luy donne sa gloire.
Laisse, laisse moy faire, Et un iour ma Dourdouigne,
Si ie devine bien, on te cognoistra mieux :
Et Garonne, & le Rhone, & ces autres grands Dieux
En auront quelque envie, & possible vergoigne.

Dordogne et Loire, Garonne et Rhône, Arno, Mincio, Sorgue et Loir : acceptez, je vous prie, ce bouquet de rivières, que vous offrent Virgile, Pétrarque, Ronsard, Magny et Louise, Scève, La Boétie...